



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB 26.10.2020

Publications supplémentaires: KABGE 26.10.2020

Numéro de publication: KK02-0000014800

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Publication de faillite/appeal aux créanciers EINER ENERGY SÀRL, SENNINGERBERG, LUXEMBOURG, SUCCURSALE DE GENÈVE

Débiteurs:

EINER ENERGY SÀRL, SENNINGERBERG, LUXEMBOURG, SUCCURSALE DE GENÈVE

CHE-115.934.113

Rue de Saint-Léger 2

1205 Genève

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 19.06.2017

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 27.11.2020

Point de contact:

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, P.O.B. 1211 Genève 6

Remarques:

Pour tout renseignement:

Groupe 4 + 41 22 3888938

F20171021

But :

réaliser toutes opérations se rapportant à la prise de participation dans toute entreprise, ainsi qu'administration, gestion, contrôle et développement de ces participations; employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de titres et brevets, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets; accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la société; réaliser toutes opérations afférant au commerce international de fuel, essence, kérosène, diesel, bio-diesel, naphta et tout autre produit pétrolier distillé, gaz naturel liquéfié; emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique.